

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

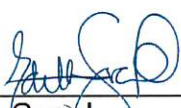
AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 15 octobre 2025, a été adopté le règlement numéro 259-2025 « abrogeant et remplaçant le règlement numéro 224-2021 établissant le traitement des élus de la Municipalité régionale de comté de Matawinie ».

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 20^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Anick Beauvais, directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ière) de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 3 novembre 2025, entre 9 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 novembre 2025



Signature